

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/06/2025 - 12008 - 2017 B 03257 - 807 699 988 - STER

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise SARL STER		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :18.000.....)	DA	18 000	36 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 600	3 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	182 507	362 413
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	372 551	306 094
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	576 658	708 107
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	166 646	138 552
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 301 507	2 336 424
	Dettes fiscales et sociales	DY	454 413	540 751
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	486 559	327	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 409 125	3 016 054	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 985 783	3 724 160	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 316 972	3 016 054	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié Conforme

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités amendes fisc. - Non déduct.	1 875	
Dons, libéralités	301	
Val. compt. des élém. actif cédés	492 064	
Produits cessions éléments d'actif		498 235
Totalisation	494 240	498 235

Certifié Conforme



2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2024

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Certifié Conforme



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 985 783** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 567 452** euros et un total **charges** de **13 194 901** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **372 551** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks de matières premières

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Certifié Conforme



Règles et Méthodes Comptables

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à reconnaître le chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux. L'avancement est mesuré en fonction des coûts engagés par rapport aux coûts totaux estimés. Ainsi, la marge est enregistrée progressivement au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Les coûts directs liés au contrat, comme les matériaux et la main-d'oeuvre, sont pris en compte pour calculer cet avancement. Si des pertes futures sont prévues, des provisions sont constituées pour y faire face.

SA

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					

CORPORELLES						
	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	330 669		39 979		370 647
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	68 116		85 782	14 333	139 565
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	44 148		15 118	4 041	55 225
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	174 063			174 063	
	Avances et acomptes					
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616 996		140 879	192 438	565 437

FINANCIERES						
	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	109 400		500		109 900
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	109 400		500		109 900

TO TAL	726 396		141 379		192 438	675 337
---------------	----------------	--	----------------	--	----------------	----------------

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	164 329	55 105		219 434
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	36 354	22 243	12 907	45 690
Matériel de bureau, mobilier	19 703	14 582	4 041	30 244
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 386	91 930	16 949	295 367
TOTAL	220 386	91 930	16 949	295 367

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	133 630		36 435	97 195
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	133 630		36 435	97 195
TOTAL GENERAL		133 630		36 435	97 195
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				36 435	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	109 900		109 900
	Clients douteux ou litigieux	100 311	100 311	
	Autres créances clients	2 893 969	2 893 969	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	88 512	88 512	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 163	4 163	
	Charges constatées d'avances	134 440	134 440	
TOTAL DES CREANCES		3 331 294	3 221 394	109 900
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			92 153	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	166 646	74 493		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 301 507	2 301 507		
	Personnel et comptes rattachés	80 400	80 400		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 596	65 596		
	Impôts sur les bénéfices	31 385	31 385		
	Taxes sur la valeur ajoutée	260 548	260 548		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 484	16 484		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	486 559	486 559		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 409 125	3 316 972	92 153	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		104 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		75 906			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	161 098		161 098	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	161 098		161 098	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SARL S TER										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS	330 669	KT		KU	39 979	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	68 116	KZ		LA	85 782	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	44 148	LC		LD	15 118	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	174 063	LI		LJ		
Avances et acomptes				LK		LL		LM			
TOTAL III				LN	616 996	LO		LP	140 879		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	109 400	1U		1V	500	
	TOTAL IV				LQ	109 400	LR		LS	500	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	726 396	ØH		ØJ	141 379		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence par mise en équivalence valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	370 647	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP	14 333	MQ	139 565	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 041	MT	55 225	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	174 063	NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	192 438	NH	565 437	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	109 900	2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	109 900	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	192 438	ØL	675 337	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL STERNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL STER										Néant <input type="checkbox"/> *		
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
CADRE A												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH			
TOTAL I			RK		RM		RN		RO			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	164 329	QA	55 105	QB		QC	219 434		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport		QH	36 354	QI	22 243	QJ	12 907	QK	45 690		
corporelles	Matériel de bureau et inform. mobilier		QL	19 703	QM	14 582	QN	4 041	QO	30 244		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II		QU	220 386	QV	91 930	QW	16 949	QX	295 367		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	220 386	ØP	91 930	ØQ	16 949	ØR	295 367		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.			S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3		
Inst. techniques mat. et outillage			T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO			
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STER						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	133 630	6U	36 435	6W	97 195
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A	
	TOTAL III	7B	133 630	TY	36 435	UA	97 195
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	133 630	UB	36 435	UD	97 195
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	36 435			
			UG				
			UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant *

Désignation de l'entreprise : **SARL STER**

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	109 900	UV	UW	109 900
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	100 311	100 311		
	Autres créances clients		UX	2 893 969	2 893 969		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	88 512	88 512	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 163	4 163		
	Charges constatées d'avance		VS	134 440	134 440		
TOTAUX			VT	3 331 294	3 221 394	109 900	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	166 646	74 493	92 153		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 301 507	2 301 507			
Personnel et comptes rattachés		8C	80 400	80 400			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	65 596	65 596			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	31 385	31 385		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	260 548	260 548		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 484	16 484		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	486 559	486 559			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	3 409 125	3 316 972	92 153	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	104 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	75 906	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : SARL STER						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024							
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	372 551				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE					XE				
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX					XW	1 875		
	Amendes et pénalités		WJ	1 875	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	129 013				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7					K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions					ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											WN				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WR	520 724				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ	17 285				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
						TOTAL I				WR	520 724				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)											WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						WW				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											WB			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											WW			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											XB			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			I6		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			WZ		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			XA		
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5						XZ		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XY				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			Y1		
		Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art. 39 decies D)		YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					Y2			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y3				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				XH	4 672				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	516 052				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	516 052				
										XO	0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
TVS	8 001
Dons	300
Crèche	8 984
Totalisation	17 285

2058A - Déductions diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
Crédit impôt famille	4 492
Réduction d'impôt mécénat	180
Totalisation	4 672

Désignation de l'entreprise SARL STER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL STER										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	306 094		Dividendes	- Autres réserves	ZD	(179 906)					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	150 000					
					Report à nouveau		ZF	336 000					
	TOTAL I	ØF	306 094			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	306 094				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	9 610 522		5 945 670					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété		J8	145 307	XQ	257 626		172 392					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	200 792		609 236					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	34 775		43 959					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	1 050 922		843 012					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	11 154 637		7 614 270					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 587		8 177					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS		9Z	35 635		24 591					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	48 222		32 768					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 417 911							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 320 002							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	871 455							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SARL STER**Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	VEHICULE CITROEN 18032024	6 417		4 991	1 426
	2	VEHICULE OPEL 20062019	7 917		7 917	
	3	MATERIEL INFO DIV 26022019	4 041		4 041	
	4	ECHAFAUDAGE 31012024	126 350			126 350
	5	BMW X6 31032024	13 153			13 153
	6	RANGE ROVER 31032024	38 891			38 891
	7	ECHAFAUDAGE 21062024	109 598			109 598
	8	SEAT ATECA 31072024	7 626			7 626
	9	CISAILLE PLISEUSE 30092024	87 538			87 538
	10	OPEL VIA 30092024	4 863			4 863
	11	AUDI Q8 31102024	102 619			102 619
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬
I - Immobilisations *	1	833	(593)	(593)			
	2	4 620	4 620	4 620			
	3						
	4	126 350					
	5	17 000	3 847	3 847			
	6	20 000	(18 891)	(18 891)			
	7	109 598					
	8	8 000	374	374			
	9	113 500	25 962	25 962			
	10	13 333	8 470	8 470			
	11	85 000	(17 619)	(17 619)			
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			6 171				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(A Confusion par l'impôt)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STER

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷+❸-❸ ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL STER</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STER		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012024	et clos le : 31122024	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	12 973 511
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	59 104
TOTAL 1	OX	13 032 614
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	161 098
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	161 106
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	9 924 443
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	541 438
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	4 393
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 476
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 478 749
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 714 971
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 714 971
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	13 032 614
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2024
	GZ	31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|4**

N° SIRET **8|0|7|6|9|9|9|8|8|0|0|0|4|2**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL STER**

ADRESSE (voie) **4 Avenue de Copenhague**

CODE POSTAL **95380** VILLE **LOUVRES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	50
Totalisation	P6	50

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MR** Nom de famille **AKTAS** Prénom(s) **SELAMI**

Nom d'usage [] % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **50**

Naissance : Date **01021983** N° département **99** Commune **HINIS** Pays **TURQUIE**

Adresse : N° **70** Voie **RUE PARMENTIER**

Code postal **95190** Commune **GOUSSAINVILLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4

N° SIRET 8|0|7|6|9|9|9|8|8|0|0|0|4|2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL S T E R

ADRESSE (voie) 4 Avenue de Copenhague

CODE POSTAL 95380 VILLE LOUVRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune	Pays <input type="checkbox"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« STER »
Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège Social : 4 Avenue de Copenhague
95380 LOUVRES
807 699 988 RCS PONTOISE (2017 B 03257)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 17 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation
du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 372.550,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	372.550,95 euros
Sur le compte « Réserve Légale » Qui sera ainsi doté à plein.	11.400 euros
A titre de dividendes à l'Associé Unique Soit 88,88 euros par action.	160.000 euros
	<hr/>
Le solde	201.150,95 euros

En totalité sur le compte « Autres Réserves » qui présentera ainsi un solde créditeur de 251.657,53 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

Il est précisé qu'en cas d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 160.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE DISTRIBUTION GLOBALE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT NON ELIGIBLE

31/12/2021	-	-	-
31/12/2022	140.000 €	140.000 €	-
31/12/2023	150.000 €	150.000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 17 Juin 2025

Cette résolution est adoptée.

S.A.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale informe l'Associé Unique que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus mobiliers et notamment des produits d'actions et de parts sociales (dividendes), sont assujetties de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %. Les conditions d'assujettissement de ce prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et ses dispenses lui ont été exposées par la Présidence.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que le dividende par action (soumis de plein droit, et sauf option ci-dessus visée, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et aux prélèvements sociaux de 17,2 %) est de 88,88 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 17 Juin 2025

Cette résolution est adoptée.

**Certifié conforme
Le Président
Selami AKTAS**

